#### Commune de MIRIBEL

# REUNION du CONSEIL MUNICIPAL en date du 20 mai 2011 à 20 heures 30

COMPTE-RENDU

Présents: M. J. BERTHOU, Maire; Mme S. VIRICEL, 1<sup>er</sup> Adjoint; M. A. GIRON, 2<sup>e</sup> Adjoint; Mmes P. DRAI, 3<sup>e</sup> Adjoint; S. ESCOBESSA, 4<sup>e</sup> Adjoint; J<del>. BOUVIER, 5</del><sup>e</sup> Adjoint; M. G. BAULMONT, 6<sup>e</sup> Adjoint; H. SECCO, 7<sup>e</sup> Adjoint; A. ROUX, 8<sup>e</sup> Adjoint; Mme C. CHAMPION; MM. J-P. BOUVARD; J-P. SAINT-ANTOINE; Mme B. PFAENDER; MM. H. CHARLES; P. BERTHO; G. CORGIER; P. GUINET; P. CHEVILLON; Mmes J. JOLY; M-C. JOLIVET; MM P. PROTIERE; B. TOURANCHEAU-; Mme K. HANINE; M. J-M. BODET; Mmes N. JOUTARD; M. ROUGER; V. TOURTE; A. GIRON; D. LEPROMPT

#### Absents:

Madame BOUVIER donne pouvoir à Monsieur GIRON
Monsieur BAULMONT donne pouvoir à Monsieur SAINT ANTOINE
Monsieur CORGIER donne pouvoir à Monsieur GUINET
Madame JOLY
Monsieur PROTIERE donne pouvoir à Madame VIRICEL
Madame JOUTARD donne pouvoir à Madame JOLIVET
Madame ROUGER donne pouvoir à Madame DRAI
Madame TOURTE donne pouvoir à Madame GIRON
Madame LEPROMPT

La séance est ouverte à 20 heures 30.

#### I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Bernard TOURANCHEAU a été désigné secrétaire de séance.

## II APPROBATION DU COMPTE-RENDU de la SEANCE du 8 avril 2011

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le compte-rendu de sa séance du 8 avril 2011.

#### III AFFAIRES GENERALES

rapporteur Mme CHAMPION

### 1° Rapport annuel présenté par la Commission communale d'accessibilité

Madame Colette CHAMPION a présenté à l'Assemblée le rapport annuel prévu par l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ce rapport fait état des travaux d'amélioration exécutés sur la commune depuis le diagnostic présenté à l'Assemblée le 17 avril 2009.

Ont également été évoqué les études en cours ou devant être engagées sur les travaux à venir sur les bâtiments communaux ou sur les infrastructures publiques.

Aux questions présentées sur la connaissance du nombre de personnes impactées par ces dispositifs, Madame CHAMPION a répondu qu'il était impossible d'en avoir une évaluation précise car ces aménagements d'accessibilité concernent autant les personnes handicapées, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, que les personnes encombrées (avec des poussettes par exemple). Aussi, il est impossible d'en faire un dénombrement même si on peut intuitivement se rendre compte qu'il s'agit d'une part non négligeable de la population.

Monsieur le Maire a ajouté que pour un domaine comme celui-ci le nombre ne compte pas. Nous avons le devoir d'effectuer ces travaux au regard de la Loi, bien entendu, mais surtout par solidarité.

Il a particulièrement félicité Madame CHAMPION ainsi que tous les membres de la commission pour la qualité du travail rendu en ce domaine.

Madame CHAMPION quitte la séance à 21 heures 15 en donnant pouvoir à Monsieur Alain ROUX

#### **IV FINANCES**

rapporteur Mme ESCOBESSA

# 1° Affectation du résultat du Compte Administratif 2010 de la ZAC Centre Ville

Par délibération du 8 avril 2011, le Conseil Municipal a affecté le résultat du Compte Administratif 2010 de la ZAC Centre Ville.

Afin de rectifier une erreur de plume, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'annuler cette délibération et de procéder à une nouvelle affectation de l'excédent de fonctionnement 2010 qui s'élève à 10 969,84 €.

## 2° Vote du Budget Supplémentaire 2011

- a) de la Commune
- b) du service Assainissement
- c) de la ZAC Centre Ville
- d) de la ZAE Folliouse

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité les budgets supplémentaires portant modification des budgets primitifs 2011 pour la commune, l'Assainissement, la ZAC centre-ville et la ZAE de Folliouses.

Ces budgets supplémentaires reprennent les résultats des exercices antérieurs et notamment les affectations de résultats décidés par l'Assemblée après le vote des comptes administratifs et les restes à réaliser.

Ils permettent pour le budget communal de supprimer 1 602 100 € d'emprunts inscrits au budget primitif et d'ajouter 902 000 € d'opérations d'investissements supplémentaires.

# 1° Exercice du droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'exercer le droit de préemption urbain de la Commune au regard du bien cadastré section AE n° 1282 sis Passage Saint-Romain, d'une superficie de 124 m2 appartenant à Madame VAULTIER.

Ce bien fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) reçue en Mairie le 5 avril 2011. Il est situé dans le périmètre de la ZAC Centre Ville où la Commune est déjà propriétaire de parcelles qui permettront la réalisation de nouveaux aménagements.

Le prix de 219 000 euros stipulé dans la D.I.A. a été soumis au service des Domaines qui a émis un avis favorable.

## 2° Acquisition d'une parcelle

Le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée section AH n° 1014 de 84 m2 appartenant à M. MANZANARES a été présenté à l'Assemblée.

Cette parcelle sera cédée à la Commune au prix estimé par le service des Domaines.

La Commune pourrait décider de laisser la jouissance de ce terrain qui est actuellement clos, au propriétaire, et le récupérer lors de l'aménagement du carrefour du four à chaux.

Le Conseil Municipal a approuvé cette acquisition et ses modalités, et à l'unanimité a habilité le Maire à prendre toute disposition et à signer l'acte notarié correspondant.

### **VI TRAVAUX**

rapporteur M. BAULMONT

### 1° ZAE Folliouse - Servitudes pour passage de canalisations

L'aménagement de la ZAE Folliouse nécessite l'installation de canalisations, pour permettre notamment l'acheminement de l'eau potable et l'évacuation des eaux usées de la future zone vers la station de refoulement des Echets.

Ces canalisations traverseront des propriétés privées. Il convient donc de conclure des servitudes de passage avec les propriétaires concernés. Il s'agit des propriétés suivantes :

- Parcelle ZD 69 appartenant à Monsieur MEYREL Joseph
- Parcelle ZD 70 appartenant à Madame RIBOULET née CHATANAY Jeanne
- Parcelle G 36 appartenant à Monsieur CHOSSET Bernard.

Il a été précisé aux propriétaires, pour ce qui concerne les canalisations installées sur les parcelles ZD 69 et 70, que la Commune prendra les précautions nécessaires afin de faciliter le drainage des eaux pluviales. La partie supérieure de la tranchée sera recouverte de terre végétale. La Commune se chargera également du curage du fossé existant entre les parcelles ZD 68 et 69.

Pour ce qui est de la parcelle G 36 boisée, la Commune remplacera les arbres coupés du fait des travaux et laissera le bois à disposition du propriétaire.

Ces servitudes ne donneront pas lieu à indemnisation.

Il est prévu que la Commune achète ces terrains, actuellement situés en zone agricole, après révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et du plan local d'urbanisme (PLU), les rendant constructibles pour une zone d'activité.

Le Conseil municipal a approuvé ces projets de servitudes dans les conditions énoncées ci-dessus et habiliter le Maire à signer tout document s'y rapportant, notamment les futurs actes notariés.

# VII QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'examiner la question diverse suivante :

1° Création d'une commission municipale sur la création de la salle des fêtes des Echets

L'Assemblée a approuvé à l'unanimité la création d'une commission municipale chargée d'étudier la création de la salle des fêtes des Echets, et qui est composée comme suit :

- . Mme Patricia DRAI
- . Mme Marie-Chantal JOLIVET
- . Mme Magali ROUGER
- . M. André GIRON
- . Mme Khadija HANINE
- . M. Alain ROUX
- . M. Georges BAULMONT
- . M. Jacques BERTHOU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.